



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MARDI 20 AVRIL 2021

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Remerciements à Monsieur Michel Savoy
3. Communication du bureau : remplacement de Monsieur Giuseppe Vitelli
4. Approbation du procès-verbal des 14 et 15 décembre 2020
5. Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)
6. Présentation du nouveau logo communal
7. Point de situation avec REPER
8. Règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement
 - 8.1. Présentation et discussion
 - 8.2. Approbation
9. Règlement communal concernant l'accueil préscolaire
 - 9.1. Présentation et discussion
 - 9.2. Rapport de la commission financière
 - 9.3. Approbation
10. Nouvelle place containers et bennes (Tatroz) / présentation de la variante Molok
11. Comptes 2020
 - 11.1. Présentation des comptes de fonctionnement 2020 et rapport de gestion
 - 11.2. Présentation des comptes d'investissement 2020 et proposition de bouclage
 - 11.3. Rapport de la commission financière
 - 11.4. Approbation des comptes de fonctionnement et du rapport de gestion
 - 11.5. Approbation des comptes d'investissement 2020
12. Rapport de législature 2016-2021
13. Rapports des Commissions
14. Rapport du Président
15. Communications du Conseil communal
16. Divers



SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur Paul Rosset, Président du Conseil général (ci-après CG), salue Madame la Vice-Présidente, ses collègues du CG, Madame la secrétaire du CG, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur le Vice-Syndic, Monsieur le Boursier, Monsieur le Chef du Service Technique, Messieurs les invités et les représentants de la presse. Il leur souhaite la bienvenue en ce lieu particulier. Il remercie spécialement le CC ainsi que les membres des différents services pour avoir permis la tenue de ce CG dans les meilleures conditions possibles au vu de la situation sanitaire actuelle.

Il souhaite également la bienvenue au public venu en nombre et rappelle qu'il lui est interdit d'intervenir pendant la séance.

1 Appel

Présents : 29

Excusés : Monsieur Steve Monnard

Le Conseil communal est au complet.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général par courriel en date du 1^{er} avril 2021 et le document des comptes a été adressé par courrier postal. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, M. le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

2 Remerciements à Monsieur Michel Savoy

Monsieur le Président remercie chaleureusement Monsieur Michel Savoy, ex-Syndic, au nom du CG, pour les 25 années passées au sein du CG et au CC marquées par ses engagements au sein du CG puis au CC, notamment en tant que Syndic. Monsieur le Président, relate les projets et travaux réalisés durant cette période ayant permis au développement de la Commune. Il salue son engagement et son dévouement pour cette Commune et ses habitants. Il lui remet un présent sous les applaudissements de l'assemblée.

Monsieur Michel Savoy remercie à son tour le CG pour cette invitation. Il revient rapidement sur sa démission subite de décembre dernier et exprime ses regrets face à la situation qui l'a amené à cette décision. Après diverses explications sur ses attentes et ses projets professionnels et personnels, il remercie tout le monde pour la très bonne collaboration de toutes ces années et souhaite une belle suite à chacun.

3 Communication du Bureau : remplacement de Monsieur Giuseppe Vitelli

Monsieur le Président, souhaite la bienvenue à Madame Josianne Chevalley au CG et à Monsieur Giuseppe Vitelli au CC.

Monsieur le Président, remercie le retour des groupes quant à sa proposition de réserver une somme de CHF 5'000. —sur les jetons de présence. Si, au vu de la situation sanitaire, la sortie du CG ne peut être organisée d'ici au 31.10.2021, le montant serait alors redistribué aux groupes selon la clé de répartition en vigueur en fin de législature. Il demande donc au boursier de bien vouloir réserver ce montant.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

4 Approbation du procès-verbal des 14 et 15 décembre 2020.

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Président passe au vote.

Par vote à main levée, le procès-verbal des 14 et 15 décembre 2020 est approuvé par 27 voix et 2 abstentions.

5 Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)

Monsieur Reynald Emonet est élu scrutateur par 28 voix et 1 abstention. Il accepte son élection et remercie l'assemblée.

6 Présentation du nouveau logo communal

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur André Blunsch, vice-syndic.

Imprimé service, par son représentant, Monsieur Schmidt, présente le nouveau logo communal. Il explique comment, au fil des discussions avec le groupe de travail, ce logo a été créé. Les couleurs ont été conservées : le vert du bandeau et le rouge du lion. Le bleu du lac et le vert clair des collines y ont été ajoutées.



Monsieur Olivier Grau demande quelle est la signification du lion et du trait puisque le passage d'un logo à l'autre est plutôt conséquent étant donné que ces derniers n'y figurent plus. M. Schmidt explique que ce fut une discussion au sein du groupe de travail et dans les sondages. Il en est ressorti que le souhait était de faire quelque chose de différent pour ce qui concerne les moyens de communications. Toutefois, le blason reste.

Monsieur Dick Perroud prend la parole pour dire que ce logo n'a plus rien à voir avec ses origines et reste dubitatif malgré les explications sur les couleurs. Il pense qu'un nouvel habitant ne connaîtra plus le blason puisqu'il n'apparaîtra plus.

Monsieur Schmidt explique que c'est pour cela qu'il y a eu un travail participatif et que le blason n'a pas été touché en lui-même et rappelle que ce nouveau logo a été construit dans l'optique d'avoir quelque chose de simple et efficace sur les nouveaux médias.

Monsieur André Blunsch, vice-Syndic, remercie Monsieur Schmidt et lui remet une sympathique attention sous les applaudissements de l'assemblée.



7 Point de situation REPER

Monsieur le Président, Paul Rosset, passe la parole à Monsieur Laurent Menoud.



Monsieur Laurent Menoud passe la parole à Monsieur Julien Hornecker afin de faire un point de situation jeunesse et parler de l'évolution de la situation à Attalens.

Il donne les chiffres de 2020 en précisant que, malgré le contexte sanitaire, la situation continue de s'améliorer.

Il y a eu moins de permanences sociales de rue qu'en 2019 mais il y a plus de jeunes et de familles qui ont été accompagnés.

Les diverses mises en place, comme, par exemple, les ambassadeurs de propreté ont très bien fonctionné.

Le projet d'intervention précoce qui avait été validé en 2020 a pris effet au 1^{er} janvier de cette année. Il y a une très bonne collaboration avec les directions AES et école primaire. Les jeunes peuvent aussi demander un entretien via leur enseignant. L'idée est d'avoir une présence régulière pour les élèves d'Attalens et de Remaufens de la 5H à la 8H.

Maude Landry remercie le CC et REPER pour les actions mises en place pour les jeunes, ainsi que le CG pour son soutien.

Monsieur Laurent Menoud remercie pour tout le travail de fonds qui est fait qui répond à un réel besoin.

Monsieur le Président remercie les intervenants et clôt la discussion.



8 Règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement

8.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe Alibert.

Monsieur Philippe Alibert explique que ce règlement a déjà été validé en juin 2020 mais que, suite à l'envoi au canton, celui-ci a émis quelques remarques quant à la mise en page du document. Il donne lecture des changements demandés et précise que ceux-ci n'ont aucun impact financier.

Comme il n'y pas de remarque, Monsieur le Président, Paul Rosset, procède au vote.



8.2 Approbation

La modification du règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

9 Règlement communal concernant l'accueil préscolaire

9.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Monsieur Giuseppe Vitelli.

Monsieur Giuseppe Vitelli donne des explications sur les quelques points les plus importants de ce règlement, à savoir :

- Les enfants sont accueillis uniquement pour une **journée entière** (plus de demi-journée) : l'accueil à la journée est préférable non seulement en termes d'organisation de la journée, mais a également un impact financier positif.
- Tout nouveau dossier est soumis à une **taxe d'inscription de CHF 50.** -- : actuellement rien n'est facturé.
- Les **modifications de contrat** sont facturées **CHF 40.** -- : actuellement rien n'est facturé.
- Les **résiliations** nécessitent un **préavis de 2 mois** au lieu d'un mois, ce qui permettra de lisser le taux de fréquentation.
- La possibilité d'octroyer un **rabais fratrie** a été intégré au règlement : le CC y renonce cependant pour l'instant au vu de la relative fragilité financière de la structure.
- La **phase d'adaptation** est facturée avec un **tarif horaire fixe** basé sur la grille tarifaire.
- Les **collations** sont désormais **facturées.**

La grille tarifaire est adaptée pour répondre aux principaux changements suivants :

1. Les enfants sont pris en charge **uniquement à la journée**

- Suite à l'acceptation de la réforme fiscale par le peuple fribourgeois le 30 juin 2019, la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour a été modifiée. Un **fonds « réforme fiscale »** a été créé, alimenté par les recettes provenant de la taxe sociale à laquelle sont assujetties les personnes morales soumises à l'impôt sur le bénéfice.

Ce fonds financera des mesures permettant de baisser les tarifs des places d'accueil extrafamilial préscolaire. Ces mesures s'ajoutent au soutien financier de l'Etat et des employeurs (y.c. les indépendants) déjà existant. La part Etat/employeur passe ainsi de CHF. 14.90 à CHF 21.80 par jour. La baisse supplémentaire doit être répercutée sur les tarifs facturés aux parents d'enfants en âge préscolaire. Elle est versée en fonction des heures de garde effectives dont ont bénéficié ces enfants. Cette contribution supplémentaire sera répercutée pour la rentrée 2021-2022.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Texte bleu = règlement / texte rouge = règlement d'application

Ancienne Teneur	Nouvelle Teneur
Accueil à la journée	
3.2 PERIODE D'ADAPTATION ET FREQUENTATION	ART. 1. BUTS – DOMAINE D'APPLICATION – GENERALITES
3.2.1 Les enfants sont inscrits des jours fixes et réguliers, à la journée ou demi-journée, mais au minimum deux demi-jours par semaine ou 1 journée entière. Dans la mesure du possible, des places « mobiles » sont réservées pour des parents ayant des horaires irréguliers.	1.3. La crèche est ouverte du lundi au vendredi. Les enfants sont inscrits pour des jours entiers et fixes.
Nouveau dossier – taxe d'inscription	
ART. 3¹ CONDITIONS D'INSCRIPTION	ART. 4. CONDITIONS D'ADMISSION
3.1. INSCRIPTIONS A LA CRECHE	4.1. INSCRIPTION A LA CRECHE
3.1.1. Un formulaire de demande d'inscription doit être rempli par enfant.	4.1.1. Les parents domiciliés dans la commune ont la priorité pour inscrire leurs enfants à la fréquentation de la crèche. En cas de disponibilité, les enfants des communes conventionnées avec la commune sont également admis.
3.1.2. Des frais d'inscription sont facturés pour un montant maximum de Fr. 150.- par famille (pas appliqué), tel que décrit dans la grille tarifaire en Annexe qui fait partie intégrante du présent règlement.	4.1.2. La crèche accueille les enfants dès l'âge de 14 semaines jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire révolue.
	4.1.3. Une demande d'inscription doit être remplie par enfant. Le fait de remplir le formulaire ne garantit pas une place.
	4.1.4. Une taxe unique d'inscription forfaitaire fixe de maximum CHF 100.00 est perçue par enfant pour les frais administratifs. La taxe d'inscription unique de CHF 50.- par enfant figure dans la première facture. Elle correspond aux frais administratifs de base.
	4.1.5. Les enfants à besoins spécifiques peuvent être accueillis selon les modalités décrites dans le règlement d'application.
Modifications de contrat - facturation	
ART. 3¹ CONDITIONS D'INSCRIPTION	ART. 7. MODIFICATIONS EVENTUELLES DU CONTRAT
3.1 Inscriptions à la crèche	7.1. Une modification éventuelle de contrat ne peut avoir lieu qu'après une demande écrite adressée à la structure.
3.1.1. Un formulaire de demande d'inscription doit être rempli par enfant.	7.2. Une modification de fréquentation entre en vigueur dès la décision positive, conformément aux dispositions prévues dans le règlement d'application. Elle est facturée à un tarif forfaitaire fixe de CHF 80.- au maximum pour les frais administratifs. Le montant et les modalités sont précisés dans le règlement d'application et son annexe. Les modifications de contrat sont facturées CHF 40.- pour les frais administratifs.
3.1.2. Des frais d'inscription sont facturés pour un montant maximum de Fr. 150.- par famille, tel que décrit dans la grille tarifaire en Annexe qui fait partie intégrante du présent règlement.	
3.1.3. L'inscription est enregistrée dès la signature du formulaire	
3.1.4. En cas de modification de l'inscription (horaire et jours), une nouvelle grille horaire sera remplie et signée.	
Résiliation du contrat - délai	
ART. 13 RESILIATION	ART. 9. RESILIATION DE CONTRAT
13.1. La résiliation de l'inscription doit être communiquée par écrit au moins un mois à l'avance pour la fin d'un mois.	9.1. La résiliation ordinaire du contrat est possible en tout temps. Elle doit être formulée par écrit, au moins deux mois à l'avance pour la fin d'un mois.
13.2. Les prestations de la crèche sont facturées, indépendamment de la fréquentation effective de la crèche, jusqu'à l'échéance fixée à l'art. 13.1.	9.2. En cas de non-paiement de factures après la suspension, la direction de la structure peut résilier le contrat d'accueil immédiatement. Le Conseil communal en est préalablement informé.
	9.3. En cas de non-respect grave et répété des obligations résultant de l'inscription, une résiliation intervient après avertissement écrit de la direction aux parents. Ces derniers ainsi que l'enfant ont un droit d'être entendu.
	9.4. Les prestations de la crèche sont facturées, indépendamment de la fréquentation effective de la crèche jusqu'à l'échéance du délai de résiliation.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Rabais fratrie

ART. 10. TARIFS

10.2. Le Conseil communal peut intégrer, dans sa politique tarifaire, la possibilité d'accorder un rabais de fratrie de réduction d'un maximum de 20% du tarif mensuel (hors frais de repas) dès le 2ème enfant. Les modalités sont décrites dans le règlement d'application.

Aucun rabais fratrie n'est accordé.

Collations

ART. 10. TARIFS

10.9. Les repas sont facturés pour un montant maximal de CHF 15.- par repas. Les collations sont facturées pour un montant maximal de CHF 5.-.

Coût du repas mentionné dans la grille tarifaire : Fr. 8.- / Collation : Fr. 0.95

Phase d'adaptation - tarifs

ART. 4. PROCEDURE D'ADMISSION A LA CRECHE

4.6 En vue d'une bonne intégration de l'enfant à la crèche, une période d'adaptation en fonction de l'âge et des réactions de l'enfant est programmée avec l'éducateur/trice de référence. Durant l'adaptation un tarif est facturé à l'heure conformément à la grille tarifaire annexée au présent règlement (déplacé au lieu de 3 2 2) (pas appliqué tarif horaire: CHF 8.40/heure)

ART. 5. PROCEDURE D'ADMISSION A LA CRECHE

5.5. Les frais liés à la phase d'adaptation sont à la charge des parents. Le tarif horaire se base sur la grille tarifaire (coût brut journalier de CHF 180.—maximum, divisé par le nombre d'heures d'ouverture de 11h30), soit un montant maximum de CHF 15.65/heure.

Les heures d'adaptation sont facturées selon le coût brut à la journée qui figure dans la grille tarifaire. Le calcul du coût horaire se fait de la façon suivante : coût brut à la journée divisé par 11,5 heures.

Monsieur Lionel Guignard exprime son étonnement du fait que la collation soit facturée ; en effet, il trouve malheureux qu'on ne puisse plus offrir un bout de pain, du chocolat ou un fruit aux enfants. Monsieur André Blunschi, vice-Syndic, explique que la collation est facturée par le fournisseur et que, par conséquent ces frais sont répercutés sur la facture. Il signale que le jour où le parent fournit un gâteau pour un anniversaire ou autre, la collation n'est pas facturée.

Comme il n'y a plus de remarque ni question, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier Sauteur pour son préavis.

9.2 Rapport de la commission financière

La Commission financière, par Monsieur Didier Sauteur, donne son préavis favorable.

9.3 Approbation

Au vote à main levée, le règlement communal concernant l'accueil préscolaire est accepté par 27 voix contre 2 voix.

10 Nouvelle place containers et bennes (Tatroz) / présentation de la variante Molok

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud.

Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que suite au dernier CG il y a eu une demande du groupe OSE pour trouver une variante aux abris. Une étude financière et technique a été faite et a convaincu le CC d'essayer cette variante. Le crédit initial pour la place containers couverte était de CHF 45'000.—. Cette variante de 2 Molok fait économiser env. CHF 7'500.—et donne une contenance de 10'000 litres au lieu de 5'600 litres répartis dans les 7 containers initialement prévus. Une économie d'env. CHF 3'000. — pourrait encore être faite sur la creuse. Comme il n'y a pas de demande de budget, et renseignements pris au Service des communes, il n'y a pas lieu de refaire une demande à la Commission financière et ce sera réalisable si l'assemblée n'émet pas d'opposition ce soir.

Madame Josianne Chevalley demande ce qui va changer par rapport à la taxe au sac. Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que rien ne changera à ce niveau-là.



Madame Josianne Chevalley demande si tout Tatroz déposera ses sacs dans ces 2 Moloks. Monsieur Pierre-Alain Perroud lui fait un rapide historique des endroits concernés puisque Madame Chevalley n'était pas au dernier CG. Il lui indique que ces Moloks seront situés à côté de la place de jeu.

Monsieur Christian Nessensohn demande si, au vu de leur emplacement, ces moloks seront fermés à clé pour garantir la sécurité des enfants trop curieux. Monsieur Pierre-Alain Perroud répond par la négative en mentionnant que la hauteur du Molok est tout de même de 1m50.

Madame Josianne Chevalley pense que ce sera plus facile pour frauder. Monsieur Pierre-Alain Perroud rappelle qu'avec les sacs en couleur les tricheurs peuvent vite être identifiés et amendés.

Comme il n'y a pas d'autre question, Monsieur le Président, Paul Rosset, clôt le débat.

11 Comptes 2020

11.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2020 et rapport de gestion

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Monsieur André Blunsch, vice-Syndic.

Monsieur André Blunsch donne lecture des comptes.

Bilan au 31 décembre 2020 :

- Le patrimoine administratif diminue de CHF 1'188'140.60 (-4.11%) suite à un transfert d'un immeuble au patrimoine financier.
- Les dettes nettes diminuent de CHF 1'550'632.— (-7.02%) suite au remboursement d'un emprunt.

Evolution du bilan sur 5 ans :

- Les chiffres sont relativement stables. A partir de 2021 avec l'arrivée de MCH2, il y aura des changements assez conséquents, notamment au niveau des fonds propres.

Evolution de la dette et marge d'autofinancement :

- Entre 2015 et 2020 la dette nette a augmenté de CHF 2'890'870.--.
- Les investissements nets de montant à CHF 795'256. —principalement en lien avec la fin de Valtraloc.
- La marge d'autofinancement a diminué de CHF 1'678'498.—par rapport à 2019.

La dette par habitant :

- La dette par habitant a diminué.
- Le taux d'intérêt moyen a également baissé grâce aux anciens emprunts renouvelés à des taux plus bas qu'auparavant.

Evolution des résultats du compte de fonctionnement sur 5 ans

- L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt sur capital et bénéfice des personnes morales et l'impôt sur les mutations immobilières ont généré l'augmentation des revenus.
- Les charges de personnel et les charges liées cantonales et de district constituent les principales hausses.



Les charges par natures :

- En 2020 les charges du personnel ont augmenté.
- Les marges d'autofinancement au niveau de l'attribution des réserves est passée de CHF 2'047'577. -- à CHF 211'932. —.
- Les principales charges sont les charges liées aux collectivités publiques.

Les charges liées :

- Augmentation d'env. CHF 1'000'000. —.

Le taux d'autofinancement :

- Le taux légal d'autofinancement de la gestion des déchets est de 70%.

Evolution des impôts communaux :

- Il n'y a pas eu de grande évolution entre 2019 et 2020 ; à voir si l'impact COVID, en 2021 donnera une perte ou si ce sera possible de maintenir ces prochaines années.

Autofinancement des investissements nets :

- Rien à signaler si ce n'est que les montants sont beaucoup plus bas que les autres années.

Monsieur le vice-Syndic procède à la lecture du compte de fonctionnement 2020 par tête de chapitre.

Compte 213 Accueil extrascolaire AES : Monsieur André Blunschli précise qu'il y a eu 2 mois de fermeture dus au COVID avec un dommage collatéral puisque certains parents ont dû trouver une autre solution de garde pendant cette période et ont ensuite conservé le nouveau mode de garde.

Compte 215 Les Petits Lions Vacances : au vu du bénéfice dégagé sur ce poste, Monsieur Cyril Grandjean invite le CC à revoir les tarifs de cette prestation. Monsieur Blunschli prend note de cette remarque.

Compte 54 Crèche Les Petits Lions : Monsieur Blunschli explique qu'il y a eu le même scénario qu'à l'AES mais les enfants sont revenus ensuite.

Compte 720 déchetterie : Monsieur André Blunschli explique que le passage de 177 à 217 tonnes de déchets en 2020 est partiellement imputable au confinement et au travail à domicile en raison du COVID.

Compte 99.390.85 Imputation interne réserve situation de crise : Monsieur Blunschli informe que ce compte regroupe les frais liés aux diverses mises en place et prises en charge liés au COVID.

Monsieur André Blunschli annonce que le bénéfice est de CHF 1'155'521.18.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

11.2 Présentation des comptes d'investissements 2020 et proposition de boucllement

Monsieur le Président, donne la parole à Monsieur André Blunschli, vice-syndic.

Monsieur Blunschli passe en revue les investissements clôturés :

- Le nouveau véhicule des sapeurs-pompiers
- La mise à jour de l'installation électronique du stand de tir
- Extension bâtiment scolaire Le Renard
- Rénovation ludothèque



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

- Liaison fibre optique et réseaux souterrains Administration / Ecoles
- Aménagement place de la crèche
- Routes communales 2020
- Achat véhicule voirie
- Aménagement places containers et solde toitures
- Place centre du Village
- Démolition Chalet chemin du Collège 1

Monsieur Christian Nessensohn signale une erreur sur les comptes « aménagement places containers et solde toitures » : les colonnes compte et budget ont été inversées. Monsieur Blunschli acquiesce et remercie Monsieur Nessensohn pour la remarque.

Comme il n'y a pas d'autre remarque ni question, Monsieur le Président passe au point suivant.

11.3 Rapport de la commission financière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier Sauteur, Président de la Commission financière. Il communique que les comptes communaux ont été vérifiés avec l'aide de la société Fidexpert SA. Selon la loi sur les communes et dans le cadre de la 2ème année du mandat de 3 ans, accepté lors de la séance du Conseil Général du 10 décembre 2019. La CF fait également les remarques et commentaires suivants :

Service Social

En ce qui concerne le Service social intercommunal de la Basse-Veveyse, les comptes d'exploitation 2020 présentent un déficit global de CHF 605'393.90 dont CHF 302'525.10 à la charge de la commune. En 2019, la participation de la commune s'élevait à CHF 212'899.20, soit une augmentation de 42%. Entre 2018 et 2019, une diminution de 45% avait été constatée. Cette augmentation significative est la conséquence d'une augmentation des charges de personnel, conjuguée à une diminution des remboursements de tiers.

Comptes communaux

Point de vue résultats, le compte de fonctionnement 2020 dégage un bénéfice de CHF 1'155'521.18 (CHF 8'046.82 aux comptes 2019, après avoir procédé à des attributions aux réserves pour un montant de CHF 1'650'000). Le budget 2020 voté par le Conseil Général prévoyait un déficit de CHF 242'251. Le bilan s'élève quant à lui à CHF 32'696'961.05.

L'endettement est de CHF 20'519'620 et la dette brute par habitant s'élève à CHF 5'746, en diminution de CHF 496 ou de 8% par rapport à 2019. Dans les comptes 2015, à la fin de la législature précédente, la dette par habitant s'élevait à CHF 5'370.

Les dépenses d'investissements en 2020 correspondent aux décisions du Conseil général, tout en représentant un décalage entre ce qui est réellement dépensé et les prévisions. Il en résulte que CHF 795'256 ont été dépensés en investissements nets en 2020 contre un budget net cumulé de CHF 5'415'525.

Pour les comptes 2020 de la commune, la Commission financière demande au Conseil communal de suivre les recommandations exprimées par la fiduciaire. La Commission financière fait en particulier les remarques et commentaires suivants :



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

- Charges sociales : les montants de charges sociales et de caisse de prévoyance varient significativement entre les budgets et les comptes. La Commission financière recommande qu'une estimation des charges pour l'exercice suivant soit demandée au courtier lors de l'établissement du budget.
- Dons : il y a 4 comptes de dons et de subventions dans les comptes de fonctionnement. Nous recommandons d'implémenter des règles claires pour l'attribution des montants que cela soit au niveau des sociétés locales, de district ou cantonales.
- Déchetterie et déchets :720 : Une compensation est opérée entre les ordures ménagères et la déchetterie en ce qui concerne la réserve « gestion des déchets ». Sans cette compensation, la limite légale de 70% ne serait pas atteinte. La fiduciaire ne s'oppose pas à cette compensation et indique qu'il n'y a pas lieu de modifier les taxes à moins que la Commune ne souhaite obtenir l'équilibre.
- Finances et impôts : 90 impôts : La Commission financière relève que plus de 90% (CHF 1 million) du résultat positif de 2020 provient des impôts classiques et spéciaux qui ont été nettement supérieurs au budget. Il convient dès lors de rester prudent pour les exercices à venir, surtout dans le contexte actuel.
- Un montant de CHF 470'000 a été provisionné pour la participation de la Commune à la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg CPPEF. Ce montant a été prélevé à la réserve non-affectée.
- Le Conseil Communal avait décidé de la constitution d'une « Réserve pour situation de crise » pour un montant de CHF 655'000 lors du budget. Cette réserve a été utilisée pour CHF 325'519 afin de couvrir les postes directement impactés par la crise. La fiduciaire a confirmé que toutes les utilisations étaient justifiées.
- Dans son rapport, la fiduciaire indique que, selon son appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi.

La Commission financière remercie MM. André Blunsch, Laurent Menoud et José Diaz pour leur disponibilité, et l'ensemble du Conseil communal pour tout le travail fourni. Ils notent que les comptes 2020, hors impacts fiscaux, sont globalement très proches du budget 2020 et démontrent la qualité du travail effectué dans l'établissement du budget. Elle remercie également le personnel administratif pour le dossier de présentation des comptes 2020.

La Commission financière propose au Conseil général d'accepter les comptes 2020 dans leur intégralité.

11.4 Approbation des comptes de fonctionnement 2020 et du rapport de gestion

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement ainsi que le rapport de gestion sont acceptés à l'unanimité.

11.5 Approbation des comptes d'investissement 2020

Au vote à main levée, les comptes d'investissement 2020 sont acceptés à l'unanimité.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

12 Rapport de législature 2016-2021

Monsieur le Président donne la parole à M. André Blunsch. Le rapport de législature ayant été adressé par courriel à chaque membre, il souhaite en faire une rapide synthèse et ainsi laisser la parole aux membres pour d'éventuels commentaires.

Il relève que, sous l'égide « Vivre ensemble », de 2016 à 2021, il y a eu plusieurs réalisations :

- La place du village
- Le terrain de foot synthétique
- La poursuite des zones 30km/h
- La fusion du cercle scolaire
- L'introduction d'un travailleur social de rue
- La mise en place d'une valorisation des espaces verts en biodiversité
- Le développement des structures d'accueil extrafamilial
- Valtraloc
- L'adaptation du règlement du personnel
- La refonte du site internet de la commune
- La convention du chauffage à distance
- Le renouvellement du label « Cité de l'Energie »
- La future installation de panneaux photovoltaïques
- L'étude thermographique des bâtiments de la commune et leur suivi énergétique
- L'éclairage dans les bâtiments scolaires
- Le plan directeur régional
- Les règlements sur l'eau
- L'agrandissement du Bâtiment Le Renard
- L'aménagement de 2 places de jeux dans le périmètre scolaire
- L'accès pour personnes à mobilité réduite dans le périmètre scolaire et le cimetière
- La réalisation d'un nouveau Colombarium intercommunal
- L'échec de la fusion des communes
- La mise en place de la convention Agglomération Riviera-Veveyse-Haut-Lac
- La mise en place de l'Association des communes de la Veveyse

En conclusion, Monsieur Blunsch estime que l'exécutif communal a su se mobiliser afin d'atteindre les objectifs de la législature 2016-2021 et, qu'au vu de l'évolution démographique de la commune, le « vivre ensemble » a clairement été le moteur de l'action communale de ces 5 ans.

Monsieur Robert Savoy exprime sa tristesse vis-à-vis de ce rapport, négligeant le côté humain de cette législature, à savoir, les 3 conseillers communaux sortant : Monsieur André Blunsch, 15 ans au CC et 5 ans en tant que vice-Syndic, Monsieur Michel Savoy, 16 ans au CC et 15 ans comme Syndic et Monsieur Giuseppe Vitelli qui n'a pas démerité ces derniers mois. Pas non plus de mots pour feu Monsieur Jacques-André Vuillens décédé en 2018 après 8 ans au CC. Dans un bilan, il estime que si l'être humain n'est plus au centre des prérogatives, il n'est pas possible de servir des idéaux humanistes. Il aurait aimé que ces quelques lignes eussent été la conclusion du CC.

Monsieur le Président remercie les intervenants et passe au point suivant.

13 Rapport des commissions

Commission des déchets :

- Composée de 5 membres : M. Pierre-Alain Perroud, Président, Mme Françoise Jolivet, Vice-Présidente, M. Didier Sauter, M. Lionel Guignard et de M. Peter Haechler, membres.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

- Deux réunions en 2020.

Sujets principaux débattus :

- Révision du règlement communal des déchets
- Nouvelle place containers à Tatroz
- Couverture des 2 places containers à l'Ouche-Dessus et En Quetolla
- Les comptes 2019
- Le budget 2021
- Essai système Molok de la nouvelle place containers à Tatroz

Faits marquants

- La place des bennes pour les déchets verts a été couverte
- L'essai Molok à suivre

Comparaison du ramassage des déchets en 2019/2020 :

Le volume total des déchets a augmenté de 6,7 %, de 1'661 tonnes en 2019 à 1'773 tonnes en 2020. Par habitant, le volume a augmenté de 0.47 tonne sur la base de 3'536 habitants à 0.50 tonne sur la base de 3'566 habitants. Une situation due à la situation sanitaire particulière.

La Commission des déchets, par le biais de Monsieur Peter Hächler, relève la bonne marche de la déchetterie malgré une situation sanitaire compliquée et remercie les responsables et tout le personnel pour le bon travail accompli. Il remercie également la population pour sa compréhension et le respect des mesures sanitaires imposées.

Commission des routes-eaux-épuration :

- Constituée de : M. Pierre-Alain Perroud, Président, Mme Françoise Jolivet, Vice-Présidente, M. Georges Emonet, M. Jean-François Tornare et M. Roland Dumoulin membres.
- Deux réunions : séance budget et séance comptes

Sujets principaux débattus :

- Mise au budget des entretiens routiers
- Consultation du plan des répartitions des bassins versants aux remarques éventuelles
- Consultation des règlements des eaux

Monsieur Pierre-Alain Perroud tient à remercier toute la commission pour le travail effectué tout long de cette année 2020 et tout particulièrement à MM Roland Dumoulin et Jean-François Tornare qui terminent cette année.

Commission de l'aménagement du territoire :

- Constituée comme suit : Mme Françoise Jolivet, Présidente, M. Pierre-Alain Perroud, Vice-Président. Mme Caroline Grandjean, M. Gérard Colliard, M. Nicolas Duc, M. Robert Savoy et M. Reiner Sutter.
- Cinq réunions depuis juillet 2020



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

- Deux ateliers Team+ / pour analyser et mettre en place une stratégie à long terme pour le patrimoine immobilier que la commune détient
- Visioconférence PAL afin de tenter de trouver des solutions aux recours.

Sujets principaux débattus :

- Antennes 5G
- Zones 30 km/h
- Immeuble La Source à Tatroz
- Etc.

Madame Jolivet remercie les membres pour leur implication et leurs échanges intéressants et productifs durant ces 2 années et demi et souhaite à Madame Caroline Grandjean le meilleur pour la suite.

Commission des bâtiments et infrastructures :

- Constituée de 7 membres
- Cinq séances entre mai 2020 et février 2021

Les objectifs de la Commission sont les suivants :

- Comptes et budgets
- Offres d'honoraires relatives aux locaux sportifs devant Le Baobab, procédure gré à gré concurrentiel, présentation du projet et planning, projet final et chiffrage avant la mise à l'enquête, préavis de la commission
- Informations sur les avancées de l'inventaire des bâtiments communaux
- Rapport final de Planair pour le suivi énergétique des bâtiments

Monsieur Cyril Grandjean remercie chaleureusement les membres et spécialement Monsieur Guillaume Savoy et les services communaux pour l'excellente préparation des séances.

Commission des naturalisations

- Composée de Mme Maude Landry, Présidente, Mme Nathalie Vernez, M. Georges Emonet, M. Emilien Vionnet, Sophie Deillon, et 3 personnes qui ne font pas partie du CG, Mme Stéphanie Droux, Mme Martine Duc et M. Carlos Alder, vice-Président.
- Dix séances

Sujets principaux débattus :

- Auditions de 2 familles et 3 personnes d'Attalens dans le cadre de leur demande de naturalisation et 1 préavis favorable sans audition car le dossier était très complet.

Madame Maude Landry remercie les membres de la commission pour leur implication et leur regard constructif et bienveillant envers les personnes rencontrées.

Commission d'énergie et de développement durable

- Composée de Monsieur Philippe Alibert, Président, Monsieur Pierre-Alain Perroud, vice-Président, Madame Béatrice Perroud, secrétaire, Madame Nadège Chiarada, Monsieur Vincent



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Grognoz, Monsieur Christian Nessensohn, Monsieur Eliot Savoy, Monsieur Paul Rosset et Monsieur Gabriel Guex

- Trois séances

Sujets principaux débattus :

- Journée Energie 2020 avec les classes 8H
- Finalisation du canapé forestier
- Mise en place des ateliers développement durable sur le thème « Commune en transition » à découvrir dès l'automne si la situation le permet.
- Réajustement du règlement « Promotions des énergies renouvelables »

Monsieur Philippe Alibert passe en revue les réalisations auxquelles la commission a pris part ces 5 dernières années et relève qu'il reste de nombreux projets dans les tiroirs pour la prochaine législature.

Il remercie les membres pour la qualité de leur travail et leur bonne humeur.

14 Rapport du Président

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne lecture de son rapport de fin de présidence :

« Quelle drôle et singulière année présidentielle que celle-ci. Je ne m'attendais pas vraiment à devoir reprendre ce poste en cours d'année et surtout pas à vivre des moments et des événements aussi intenses qu'imprévus.

J'ai l'impression que presque tout y est passé, réunions du bureau en visioconférence, démissions du président, du syndic, d'un conseiller général et de l'administrateur communal. Des votations et élections en nombre, quelques fois à reprendre et recompter à cause d'un peu de stress. Des justifications et communications à faire de la part ou avec l'aide de la préfecture. Des verrées amicales annulées, des séances plutôt fraîches dans une salle de gym loin d'être surchauffée. De la distanciation et des précautions jamais utilisées auparavant. Des situations heureusement loin d'être chaotiques mais très surprenantes. Et une fin de législature avec son lot de spécificités, comme l'ordre du jour le montre, pas évidente à gérer lorsque l'on est loin d'être préparé à cette tâche.

Mais j'ai pris beaucoup de plaisir à accomplir et assumer cette fonction dans laquelle on apprend passablement de choses sur le fonctionnement communal tant sur le plan politique qu'administratif. C'est presque dommage de devoir remettre son poste alors qu'on commence à y être à l'aise, mais c'est ainsi.

Heureusement j'ai été excellemment appuyé par les membres du bureau que je tiens à remercier tout spécialement, notamment pour le fil conducteur, et aussi par tout un chacun pour des conseils, des remarques ou autres aides me permettant de mener à bien ces séances. Au final cette expérience a été plus qu'agréable et je vous remercie toutes et tous, conseillères et conseillers, secrétaires, boursier, responsable technique, invités, public, et les personnes que j'aurais oubliées, de m'avoir supporté et écouté pendant ces quelques soirées.

Une page se tourne aujourd'hui et je souhaite, à celles et ceux repartant pour une nouvelle législature, de belles prochaines séances devant les challenges se profilant. Et, à celles et ceux qui terminent cette aventure, car c'en est un peu une, d'y repenser, d'y revenir peut-être, mais surtout une très bonne continuation dans vos vies respectives.

Merci pour votre attention. »



15 Communication du Conseil communal

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise Jolivet.

Madame Françoise Jolivet explique que le CC a reçu la décision du Tribunal Fédéral le 15 mars et que le PAL doit être revu dans son entier en se référant au nouveau du Plan Directeur Cantonal et au futur Plan Directeur Régional.

Une fois les dicastères attribués, une séance sera agendée en mai avec Monsieur Guillaume Gaudillère, nouvel aménagiste en charge de la Veveyse, afin de savoir :

- La situation actuelle du PAL par rapport aux exigences aux Plans Directeur Cantonal et Régional.
- L'incidence pour les futures demandes de permis de construire en attendant l'acceptation du nouveau PAL qui prendra plusieurs années.

En attendant cette rencontre le service technique redirige les personnes ayant des questions pour les procédures ordinaires auprès du service du SeCa.

Madame Françoise Jolivet mentionne que la commission de l'aménagement sera incluse dans toutes les discussions et les réflexions relatives au nouveau PAL.

Des nouvelles seront données dès que possible.

Monsieur Laurent Menoud donne réponse à une question posée au CG du mois de juin 2020. Il explique les différents partenariats mis en place entre la Police de proximité pour la répression mais également pour la prévention, appuyée par REPER sur le terrain, et Protect Service qui agit dans l'espace public en soirée et donne les amendes d'ordres sur les parkings. L'ordre est également maintenu grâce au soutien de la conciergerie et du service technique. Le CC a décidé de continuer dans ce sens et de profiter des possibilités fournies par Protect Service et avoir ainsi un contrôle des coûts.

Monsieur Pierre-Alain Perroud répond à une question concernant l'extension de la zone 30km/h sur la route cantonale. Après avoir transmis les 2 variantes au SPC il a été répondu très clairement que l'extension jusqu'au carrefour de l'Hôtel de Ville serait acceptée alors que la variante 2, une extension jusqu'au carrefour de La Jaqua, n'a quasi aucune chance d'aboutir au vu de sa situation : lieux non bâtis de chaque côté de la route. Le CC a décidé d'opter pour la solution no 1 qui est simple et peu onéreuse dans sa réalisation : pas de mise à l'enquête, changement de signalisation, déplacement des mobiliers urbains et marquages au sol.

16 Divers

Monsieur Reiner Sutter intervient afin de formuler une demande au CC. Il souhaite qu'une étude soit faite pour une prise de mesures concernant les accès aux voies de zones vertes. C'est par un powerpoint que Monsieur Reiner Sutter informe de la situation en prenant en exemple la zone de la « forêt de la Biorde » :

- Trafic croissant de non-riverains dans une zone prisée par les marcheurs, les cyclistes et les familles.
- Danger d'accidents car peu de visibilité, vitesse inadaptée, route étroite.
- Nuisances (sonores, émissions CO2).



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Il mentionne que d'autres zones sont également concernées par cette situation comme le Chemin du Genièvre, la route de Vuarat ou encore certains chemins à Tatroz.

Il souhaite donc la création de zones bordiers autorisés et/ou piétonnes pour :

- Offrir des zones sécurisées pour la pratique du vélo et autres moyens pour les habitants et la population avoisinante.
- Améliorer la signalisation des parkings.
- Signaler les parcours piétonniers depuis les parkings.

Il pense que la zone de la « forêt de la Biorde » pourrait ainsi faire office de zone pilote pour ce projet et plus concrètement :

- Accès pour les voitures uniquement via la plaine de la Biorde (chemin des Marais)
- Accès depuis le quartier du château :
 - En voiture/moto uniquement pour les riverains et la commune
 - A pied et en moyen de transport non motorisé (vélos électriques y compris)
- Plan de signalisation des itinéraires piétonniers depuis les parkings (Condémine, pompiers)
- Contrôle du respect de la nouvelle signalisation à discuter, par exemple par des mesures graduelles :
 - Information à l'entrée de la zone.
 - Stand d'information pendant quelques week-ends.
 - Securitas.
 - Interventions de la police.
 - Installation d'une barrière en haut du chemin de Champdonnet.

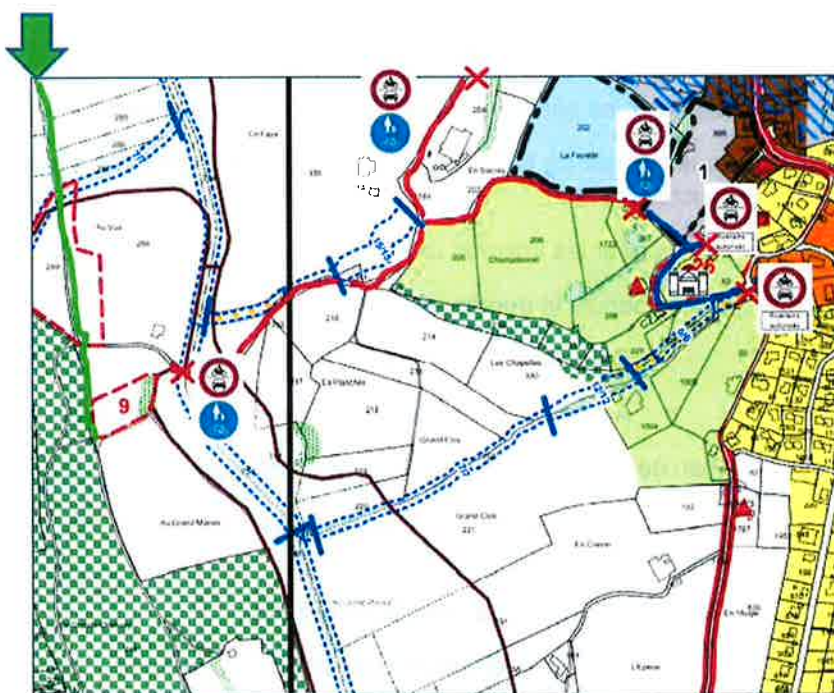
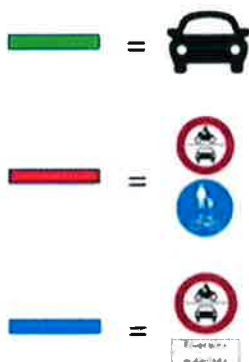


Proposition

Plan de situation

Accès depuis la route
entre Attalens et
Granges

Code couleur :



Il demande au CC et aux commissions concernées, une étude à court terme pour interdire l'accès aux voitures et motos via le chemin de Champdonnet et chemin d'En Faye ; à moyen terme pour le projet pilote de la Biorde avec sa mise en œuvre et la proposition d'autres zones, et à long terme une analyse de la zone pilote et la proposition de mesures pour d'autres zones.

Il espère ainsi inciter la population à bouger plus et s'aérer sainement en proposant des itinéraires sécurisés.

Monsieur André Blunschli indique qu'il a pris note de cette demande.

Monsieur Vincent Grognuz propose que, pour la prochaine législature, la biodiversité fasse plus souvent partie des projets mis en place.

Madame Béatrice Perroud se demande si le goudron situé devant l'administration communale qui devient couleur brique est usé ou s'il y a un autre problème.

Monsieur Guillaume Savoy répond que cette zone doit être refaite en début de période estivale 2021 car il y a eu un mauvais mélange lors de la pause.

Monsieur Yves Savoy demande si les travaux seront faits sous garantie ; Monsieur Guillaume Savoy répond par la positive.

Monsieur Robert Savoy prend la parole pour remercier Monsieur le Président, Paul Rosset, pour avoir repris la présidence au pied levé et relevé le défi avec brio malgré les conditions sanitaires difficiles. Il lui offre un présent sous les applaudissements de l'Assemblée.




CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Monsieur André Blunsch, vice-Syndic, au nom du CC, remercie tous les membres du CG pour la confiance et la bonne coopération entretenue tout au long de cette législature entre les deux Conseils. Il remercie également les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale pour tout le travail accompli au cours de la législature. Il remercie spécialement Madame Bettina Perroud, Madame Anne Charrière et Monsieur José Diaz qui ont particulièrement épaulé le CC ces derniers mois, ayant fonctionné sans administrateur. Il en profite au passage pour saluer le futur administrateur communal, Monsieur Serge Praz, venu en tant que public pour la soirée. Il remercie et félicite ses collègues du CC pour la très belle collaboration et leur souhaite plein succès pour les futurs projets communaux.

Comme il n'y a plus de divers, Monsieur le Président clôt la séance à 21h 56. Il est désolé que les conditions sanitaires ne permettent pas de pouvoir finir cette législature avec le verre de l'amitié et promet d'essayer d'organiser une sympathique sortie dès qu'il y sera autorisé.

La Secrétaire



J. Burion

Le Président



P. Rösset